

ARDIAN ENTREPRENEURS & CROISSANCE 2015

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION - SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2025

Actif net : 2.39M€

Valeur liquidative retraitée* d'une part A : 46.35€

Nombre de parts A : 1 137 340

Stratégie

Elle consiste en la prise de participation dans des entreprises innovantes dont le siège est situé dans un pays membre de l'Union Européenne ou dans certains états membres de l'Espace Economique Européen.

Les investissements seront effectués dans les secteurs des technologies innovantes, comprenant entre autres, mais de façon non exhaustive : technologies de l'information - télécommunications, logiciels d'entreprise et d'infrastructure, électronique, nouveaux services associés - ainsi qu'énergies et environnement. La taille des entreprises et leur maturité seront aussi diversifiées. Le Fonds ARDIAN Entrepreneurs & Croissance 2015 (« le Fonds ») investira à tous les stades de vie d'une entreprise. Les montants investis dans chaque société et le pourcentage de capital détenu seront fonction de la taille de l'entreprise, de ses objectifs, de son évolution et des conditions de marché au moment de l'investissement.

Durée de vie du Fonds

La durée de vie du Fonds est de 6 ans, soit jusqu'au 31 mai 2021 éventuellement prorogeable pour trois périodes successives d'un an chacune. Le directoire d'Ardian France a décidé le 9 décembre 2022 de proroger la durée de vie du Fonds une troisième fois, soit jusqu'au 31 mai 2024.

Le Fonds est entré en liquidation le 17 mai 2024. La société de gestion ne préleve plus aucun frais de gestion depuis la fin de vie réglementaire du fonds, soit depuis le 31 mai 2024.

Contexte et activité du Fonds

Au 30 septembre 2025, le Fonds détient encore une société en portefeuille. Les investisseurs de ce fonds seront informés dans les meilleurs délais des distributions à venir lorsque les cessions auront pu être réalisées.

En outre, afin d'assurer le bon déroulement de la fin de vie du Fonds, la société de gestion a décidé de maintenir bloqués les rachats de parts jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.

Evolution de la valeur liquidative de la part A**

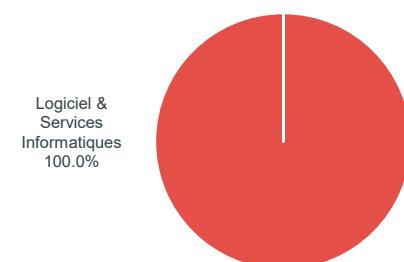
(Valorisation en Fair Market Value)

La valeur liquidative au 30 septembre 2025 est de 1,67€. Le Fonds a procédé à une première distribution unitaire de 3,52€ en date du 10 mai 2021, à une deuxième distribution unitaire de 2,12€ en date du 25 mai 2022, à une troisième distribution unitaire de 0,61€ en date du 27 juin 2023, à une quatrième distribution unitaire de 3,00€ le 22 septembre 2023, à une cinquième distribution unitaire de 6,85€ en date du 13 mai 2024, à une sixième distribution unitaire de 3,47€ en date du 27 septembre 2024, et à une septième distribution unitaire de 25,11€ en date du 30 décembre 2024, soit une valeur liquidative retraitée* de 46,35€. Cette valorisation pourra fluctuer dans le temps et ne préjuge pas du prix de cession des participations.



Du fait de leur simplification, les informations sur ces produits sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles complètent les informations réglementaires tenues à votre disposition sur simple demande à la société de gestion.

Répartition des investissements par secteur d'activité (en prix de revient)



Evolution historique de l'Actif Net

Date	VL retraitée* par part (€)	Performance**
Nominal***	10,00	
30/06/2015	9,96	
31/12/2015	9,86	
30/06/2016	9,69	
31/12/2016	9,57	
30/06/2017	13,27	
31/12/2017	13,29	
30/06/2018	13,51	
31/12/2018	13,39	
30/06/2019	21,43	
31/12/2019	23,13	
31/03/2020	23,14	
30/06/2020	23,04	
30/09/2020	23,04	
31/12/2020	23,05	
31/03/2021	23,46	
30/06/2021	30,59	
30/09/2021	36,44	
31/12/2021	37,08	
31/03/2022	37,01	
30/06/2022	38,06	
30/09/2022	38,34	
31/12/2022	37,73	
31/03/2023	37,87	
30/06/2023	37,85	
30/09/2023	38,63	
31/12/2023	37,64	
31/03/2024	37,39	
30/06/2024	45,28	
30/09/2024	46,34	
31/12/2024	46,38	
31/03/2025	46,40	
30/06/2025	46,35	
30/09/2025	46,35	363,5%

* La valeur liquidative retraitée correspond à la valeur liquidative augmentée des distributions unitaires.

** Les performances passées ne préjudent pas des performances futures.

*** Hors droits d'entrée et avantage fiscal